

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)	Marie-Jos LIGIER (1 ^{ière} adjointe)	Jackie WITZ (Adjoint)
Valérie LE CORRE	Laurent BESNARD	Liliane MARSAC
Gérard VINAY	Thierry HECTOR	Anne-Marie CHOURAQUI
Yannick CAILLET	Claudine LECLERE	François MINEAU

Excusés :

Marie-France DULYSSE (Adjointe)	
Henri VENTROUX (Adjoint)	Pouvoir donné à Moïse CARON
Daphné PERROT	Pouvoir donné à Valérie LE CORRE

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h00. Elle a été levée à 21h15

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Délibération
- II. Point Ecole
- III. Divers

I. DELIBERATION

Le conseil municipal a principalement été réuni pour délibérer sur l'autorisation de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant total de 320.000€ au taux variable de 1,75% (520€ de frais de dossier) couvrant la période du 01/05/2014 au 30/04/2015 auprès du Crédit Agricole.

Contre	0
Abstention	0
Pour	14

Cette somme devrait être en grande partie remboursée suite au recouvrement des subventions (~270.000€) encore non perçues par la commune, dossier sur lequel le maire et la commission finance œuvrent vigoureusement et sans relâche.

II. POINT ECOLE

1. Réunion de la CAPE

Liliane MARSAC a exposé un bref résumé de ce qui s'est dit lors de la séance de la CAPE du 21 mai 2014. Les principaux points à retenir :

Le Président, Gérard VOLPATTI, a fait part de ses inquiétudes quant aux transports scolaires du mercredi qui sont du ressort de la CAPE. 80000€ ont été budgétés à cet effet, mais les besoins pourraient être beaucoup plus importants. **Les communes devront harmoniser les horaires de fin de matinée le mercredi pour l'acheminement vers les centres aérés.**

Afin de minimiser les surcoûts pour la CAPE, **les transports vers les centres aérés seront pris en charge par les communes (à noter que cela est déjà le cas à Houlbec-Cocherel).**

Au sujet de la cantine, il est rappelé que les parents d'Houlbec-Cocherel payent actuellement 2 repas le mercredi midi (1 à la cantine d'Houlbec-Cocherel et 1 à la CAPE car compris dans le forfait)

Un aménagement horaire devrait permettre aux enfants de prendre leur repas dans les centres de loisirs (gain pour les parents qui n'en paieraient plus qu'un, et pour la commune qui évitera l'ouverture de la cantine le mercredi).

Si les animateurs ne sont pas des employés déjà sous contrat municipal, il est envisagé, si besoin, de procéder par des arrêtés pour tout nouveau contrat.

Concernant la capacité d'accueil des centres existants et de l'ouverture de nouveaux centres, Le Président souhaite mettre en place une période de test de septembre à fin décembre afin d'évaluer le nombre d'enfants concernés.

2. Rythmes scolaires

Le maire, Moïse CARON, souhaite programmer une réunion le lundi 02 juin au soir sur le sujet des rythmes scolaires. Cette séance devrait réunir les parties prenantes que sont :

le maire de Rouvray (ou son représentant),

la directrice de l'école

les représentants des associations de parents d'élèves,

2 représentants de la commission Ecole (Liliane MARSAC et Gérard VINAY)

sous le pilotage du maire Moïse CARON.

L'objectif de cette réunion est de présenter aux différents protagonistes, une proposition d'aménagement des horaires travaillée en commission école. Cette proposition servira de base aux discussions. Elle a 3 points forts, tout en restant sur 4 jours ½ :

- ⇒ Privilégier autant que possible les heures d'école sur les plages horaires les plus appropriées à la concentration des enfants (3h le matin et 2h15 l'après-midi). Il est rappelé que les pics d'attention se situent le matin entre 9h00 et 11h00 et l'après-midi de 15h à 16h selon l'étude médicale de l'éducation nationale
- ⇒ Libérer les enfants plus tôt le matin afin d'être compatible avec les repas des centres de loisirs le mercredi
- ⇒ Lisser l'ensemble des jours de la semaine.

III. DIVERS

1. Mission des conseillers

Un tableau listant l'ensemble des missions données aux conseillers sera réalisé.

Pour mémoire, Liliane MARSAC prend la totalité de la gestion de la salle polyvalente ainsi que le pilotage du personnel communal concerné.

Anne Marie CHOURAQUI aura en charge la gestion de l'ensemble des contrats du personnel communal afin de les mettre à jour si besoin.

2. PLU

Confirmation de la suspension du PLU jusqu'au 24 novembre 2014, voté le 24 mai en séance extraordinaire du conseil municipal. Un courrier officiel de la mairie sera distribué en boitage à l'ensemble des habitants de la commune.

3. Horaires de la mairie

Afin que chacune et chacun puissent travailler sur le fond des dossiers, il est réaffirmé en séance que l'accès du public à la mairie ne doit pouvoir se faire que sur les plages horaires d'ouverture au public, à savoir :

Du lundi au jeudi de 16h30 à 19h

Le samedi de 9h à 12h

4. Jury d'assise

Une réunion des adjoints en mairie est prévue le 5 juin à 19H00.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Foire à Tout : 01 juin 2014

Réunion école : 02 juin 2014 (si parties prenantes disponibles)

Prochain conseil municipal : **17/07/2014 à 20h30** (OdJ à définir). Le conseil du 19 juin a été annulé du fait de sa proximité avec celui du 27 mai.

Compte rendu soumis à validation par : Yannick CAILLET

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement d'Evreux

Canton de Vernon-Sud

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'HOULBEC - COCHEREL

27120



POUVOIR

Je soussigné..... VENTROUX Henri

Adjoint/~~Conseiller~~ Municipal de la Commune de..... HOULBEC-COCHEREL

Donne par la présente, sous pouvoirs à... CARON Stéphanie

A l'effet :

- D'assister au Conseil Municipal qui aura lieu le..... 27/05/2014
- De prendre part en mon nom à toutes délibérations, discussions, votes et faire toutes protestations, oppositions ou réserves.

Fait à La FortetteLe 26/05/14

Bon pour pouvoir,

Pouvoir accepté,

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement d'Evreux

Canton de Vernon-Sud



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE d'HOULBEC - COCHEREL

27120

POUVOIRJe soussigné... Daphne PERROTAdjoint/Conseiller Municipal de la Commune de... HOULBEC COCHERELDonne par la présente, tous pouvoirs à... Valérie LECORRE

A l'effet :

- D'assister au Conseil Municipal qui aura lieu le... 27/05/14
- De prendre part en mon nom à toutes délibérations, discussions, votes et faire toutes protestations, oppositions ou réserves.

Fait à Houlbec l.Le 23/05/14

Bon pour pouvoir,

Pouvoir accepté,

Téléphone : 02 32 36 67 04 - Télécopie : 02 32 36 84 87
E-mail : mairie.houlbec.cocherel@wanadoo.fr